

STATUT ET REMUNERATION DES CHERCHEURS.

Le CAPAS et le CAWET, préoccupés par le départ des chercheurs belges vers l'étranger ont recherché les causes principales de cet exode et les remèdes possibles.

Après un large tour d'horizon, le groupe a confirmé le départ des chercheurs belges vers l'étranger pour raison de rémunération insuffisante et de carence en technicité, ainsi que les réticences mises par les entreprises à développer leurs recherches.

L'analyse détaillée des causes de cette situation conduit à distinguer le secteur universitaire et le secteur de l'entreprise.

A. Le secteur universitaire.

Dans le secteur universitaire, les causes sont, notamment, l'instabilité d'emploi et le manque d'équipement et de crédit de fonctionnement. Une enquête récente faite par INUSOP à la demande de "L'Oeuvre Nationale Belge du Cancer" et de "Objectif Recherche" le prouve. Elle montre également que les chercheurs sont conscients de l'insuffisance des fonds publics accordés à la recherche. Ils sont aussi inquiets de la carence de coordination des activités de recherche à l'échelon du pays et du manque d'ambition de beaucoup de projets. Ils se préoccupent de la précarité de la plupart des programmes qui nécessitent, pour leur continuité, des décisions politiques difficiles à obtenir à cause de l'instabilité et de la complexité du pouvoir politique en Belgique, accentuées aujourd'hui par la régionalisation et la communautarisation.

Par conséquent, de nombreux chercheurs quittent le secteur universitaire soit pour poursuivre la recherche dans l'entreprise privée, ou à l'étranger, ou encore abandonnent la recherche pour une autre activité.

B. Le secteur des entreprises.

Dans le secteur des entreprises, on constate également un départ des chercheurs vers l'étranger. La raison première, et testée dans une série de documents dont la liste est donnée en annexe, est le problème de la fiscalité appliquée aux rémunérations du travail, fiscalité progressive qui est beaucoup plus lourde chez nous que dans les pays avoisinants. Les impôts deviennent plus rapidement plus lourds dans l'échelle des traitements en Belgique et dès que la rémunération atteint un certain niveau, l'impôt devient exorbitant. La réforme fiscale en cours en atténue partiellement la sévérité, mais l'instauration du principe de la non-déductibilité intégrale des frais professionnels crée de nouveaux désagréments fiscaux. Même après cette réforme, les taux belges sont considérablement plus élevés que ceux des pays avoisinants. Pour une même rémunération brute, le chercheur belge de grade moyen ne touche, en salaire net que 80 % de ce que touche son collègue d'un pays voisin.

Un chercheur doit pouvoir disposer d'aide technique adéquate et consacrer la totalité de son temps à sa recherche. Il doit pouvoir faire appel à d'autres pour effectuer les travaux nécessaires à sa vie quotidienne : entretien de son logement, éventuellement de son jardin,

garde des enfants, etc. La fiscalité actuelle conduit la plupart des chercheurs à réduire leur activité professionnelle pour faire eux-mêmes de tels travaux.

Le chercheur étant, par nature, quelqu'un à l'esprit "chercheur", c'est-à-dire ouvert, mobile, intelligent et dynamique, il est certain qu'il est utopique de croire que situés dans un petit pays au centre de l'Europe nous conserverons des chercheurs alors que le salaire net qu'ils percevraient serait nettement plus important s'ils travaillaient chez nos voisins.

En outre les charges salariales payées par les entreprises pour le même salaire brut sont plus élevées en Belgique que dans les pays avoisinants : dès lors, les entreprises européennes développeront leurs centres de recherches en dehors de la Belgique.

Après l'ouverture totale des frontières en 1993, si l'on n'aligne pas les charges fiscales et les coûts salariaux des entreprises sur ceux de nos voisins européens, il n'y aura plus moyen de conserver en Belgique ni de centres industriels de recherche ni de chercheurs valables.

Conclusion.

La fuite des cerveaux constatée actuellement a pour causes principales l'instabilité de l'emploi, le manque de crédits des projets, le manque de continuité dans les projets, la difficulté d'obtenir des décisions politiques définitives de longue durée et la fiscalité. Les quatre premières raisons jouent en priorité pour le secteur universitaire tandis que la fiscalité est l'élément dissuasif dans le secteur privé.

On constate en outre que les entreprises européennes ont tout avantage à développer leurs centres de recherches en dehors de la Belgique.

Ces constatations sont très préoccupantes et requièrent une action de correction progressive, mais entamée rapidement dans la perspective de l'ouverture totale des frontières en 1993, qui bouleverse les données du problème dans un petit pays placé au coeur de l'Europe, entouré de voisins dont l'identité nationale est plus affirmée.

14 décembre 1988.